

Climat, énergie, biodiversité. Contribution du CESE à la Convention citoyenne

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Irma, Maria, deux ouragans destructeurs... très difficiles à faire oublier à deux de nos collègues car vécus ces événements dramatiques. Depuis 2009, 40 événements climatiques majeurs ont été comptabilisés en Outre-Mer. Les conséquences entre autre sont la montée du niveau des mers, l'érosion des littoraux, le blanchiment des coraux, l'érosion rapide de la biodiversité, la montée des épidémies.

Par ailleurs, au sein du groupe de l'Outre-mer, beaucoup ont fait le triste constat des conséquences sanitaires des pollutions tirées de la décomposition des algues sargasses, des dégâts du chlordécone ou d'autres pesticides, des essais nucléaires. Les outre-mer pourraient dresser un triste inventaire à la Prévert en la matière. De fait, comme nous le savons, 85 % de la biodiversité française se niche dans les Outre-Mer. 95 % des onze millions de kilomètres carrés de la Zone économique exclusive française se trouvent en Outre-Mer.

C'est en tenant compte de ces diverses réalités, que le Président de la République, parlant de l'archipel France, a pu rappeler le prix payé dans le domaine du changement climatique et de la défense de la biodiversité. Dès lors, les politiques publiques doivent contribuer à faire de ces territoires des laboratoires d'expérimentation pour la France et l'Europe et des terres d'excellence en matière de résilience et de gestion de la transition climatique.

Aussi, il apparait en particulier impératif dans les Outre-Mer de mettre rapidement à la disposition de nos populations des guides des bonnes pratiques environnementales et de créer un manuel des procédures énergétiques.

Dans ces conditions, la mise en place de cette convention citoyenne et l'apport de notre institution à ces réflexions et propositions imposent d'intégrer nos territoires non à la marge, mais comme pionniers.

De ce fait, il est fondamental que cet exercice prenne en compte chaque territoire, le droit à l'égalité de notre République l'impose. Il importe aussi que des voix ultramarines participent pleinement à la réflexion et à la construction des mesures que proposera la Convention.

Nul écueil ne peut nous être opposé, ni l'argent, ni le lieu, ni le temps, car à l'heure du numérique aucune distance ne peut réduire l'intelligence humaine.

Sous cette réserve, le groupe de l'Outre-Mer a voté l'avis.